

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/SPEC/SYC/1

27 mai 1997

(97-2216)

Groupe de travail de l'accession des Seychelles

Original: anglais

## ACCESSION DE LA REPUBLIQUE DES SEYCHELLES

### Communication des Seychelles

Le Ministère des finances et des communications de la République des Seychelles a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après en demandant qu'elle soit distribuée aux Membres du Groupe de travail.

### Informations relatives à la flexibilité

Accords de l'OMC	Mise en oeuvre complète et délai proposé*
Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC)	Huit ans à partir de l'accession
Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires	Deux ans à partir de l'accession
Procédures de licences d'importation	Deux ans à partir de l'accession
Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)	Un an à partir de l'accession
Accord sur les marchés publics	Cinq ans à partir de l'accession

\*Les Seychelles, à l'instar de la plupart de tous les pays en développement, poursuivent actuellement une politique visant à promouvoir une croissance orientée vers l'exportation, ce qui rend son économie de plus en plus tributaire du commerce étranger. Comme pour tous les pays de l'OMC, il est essentiel pour les Seychelles que les règles uniformes intégrées dans les Accords de l'OMC soient appliquées par tous les pays. Malheureusement, le manque de ressources humaines et financières oblige le gouvernement des Seychelles à demander l'application d'une période de transition pour la mise en oeuvre complète des accords susmentionnés.